

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Rabatier

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1968

68155

OBJET : Taxe d'enlèvement  
des ordures ménagères - Relèvement  
du taux.

Le treize décembre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 décembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, NAULIN, POUGET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMEQ, BERLAND, TETARD, REIX, STIPAL, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
M. BOUCHET par M. VULTAGGIO  
M. OSQUIGUIL par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération en date du 8 janvier 1966, le Conseil Municipal avait décidé de porter au taux de 275 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

De l'étude préparatoire à l'établissement du budget primitif, pour l'exercice 1969, il ressort que la dépense annuelle du service d'enlèvement des ordures ménagères ressort à plus de 700 000 F.

Il convient donc de porter le taux de la taxe au maximum de 300 % prévu par les instructions ministérielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition de la Commission des Finances,

DECIDE :

- de fixer à 300 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 1969.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



MM. les Membres présents par M. BISSON  
MM. les Membres présents par M. BISSON  
MM. les Membres présents par M. BISSON

**APPROUVÉ**  
ROCHEFORT-s/MER, le **31** DEC. 1968  
Le Sous-Préfet,



*[Handwritten signature]*